

Publié le 26 septembre 2024

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le

ID : 025-212502587-20240916-2024062-DE



Département du Doubs

Commune de FRANOIS

N°2024/058

Code Postal 25770

Bureau Distributeur FRANOIS

.....  
**EXTRAIT**

**Du registre des délibérations du Conseil Municipal**  
-----

**Arrondissement de  
BESANCON**

Séance du 16/09/2024

**Canton de Besançon 1**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize du mois de septembre, le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Émile BOURGEOIS Maire, en session ordinaire.

**Nota – le Maire certifie que  
la convocation a été faite le  
11/09/2024 et que le nombre  
des membres en exercice est  
de dix neuf.**

Présents : 12 jusqu'au point 1 – 13 à partir du point 2  
Mmes GILLET, DELESSARD, SIMON BOUVRET,  
DUBOIS, PRALON (à partir du point 2), SANDER,  
TANNIERES ;  
MM. BOURGEOIS, BAULIEU, HENRIOT, COUDRY,  
LORY, HOUSSIN.

Procurations de vote : 4

Patrice MOUTON à Sébastien COUDRY, Catherine  
BORRINI à Jean-Louis BAULIEU, François PONS à  
Martine DELESSARD, Damien LAPOUGE à Thomas  
HOUSSIN,

Absents excusés : 2

Bénédicte LECLERC, Florent DUMORTIER

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Monsieur Thomas HOUSSIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**DELIBERATION PORTANT SUPPRESSION ET CREATION D'EMPLOI**

***Rapporteur : Martine DELESSARD***

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L 313-1, L 332-8, L 542-2 et L 542-3 du code général de la fonction publique ;

Vu le budget communal ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 27 août 2024, Monsieur le Maire informe le conseil de la suite favorable donnée à la demande d'un agent actuellement mise à disposition par le centre de gestion d'être positionnée en tant que stagiaire.

Considérant la nécessité de supprimer et créer des emplois permanents d'adjoint technique en raison cette demande

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression d'un emploi d'adjoint technique permanent de à 11/35ème

La création d'un emploi de d'adjoint technique de permanent à 22,8/35ème

L'adoption du tableau des effectifs ainsi modifié :

Tableau des emplois au 1er octobre 2024

GRADES	NOMBRE D'EMPLOYES	NOMBRE D'HEURES
Attaché	1	35
Adjoint administratif	1	20
Adjoint administratif principal 2ème classe	1	35
Adjoint technique	2	35
	1	9,28
	1	22,8
	1	9.5
Adjoint technique principal 2ème classe	1	24,2
	1	35
Adjoint technique 1ère classe	1	35
Agent de maîtrise	1	35
Agent spécialisé principal 1ère classe des écoles maternelles	1	35
Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	1	35

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 17 voix pour, par 0 voix contre et par 0 abstentions des membres présents et représentés :*

- *De supprimer un poste d'adjoint technique à 11/35ème à compter du 1er octobre 2024*
- *De créer un poste d'adjoint technique à 22,8/35ème à compter du 1er octobre 2024*
- *D'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées qui prendront effet au 1er octobre 2024.*

Fait et délibéré, le 16 septembre 2024

Le Maire,  
Émile BOURGEOIS.

